

La comptabilité libérale

Objectif :

Savoir tenir une comptabilité « Recettes / Dépenses ».

Programme :

1 Obligations en matière de comptabilité

2 Présentation de la nomenclature des professions libérales

3 Enregistrement des recettes et des dépenses sur le logiciel comptable ou sur le livre journal (Exacompta réf. 9620)

4 Etablissement d'un rapprochement bancaire (cas pratique)

5 Critères de répartition et enregistrement des dépenses mixtes

6 Gestion des immobilisations et règles de calcul des amortissements